

# **Assurance-accidents pour les employé(e)s dans des foyers privé**

**- aussi valable pour des sans papiers -**

Tu travailles dans un foyer privé en tant que femme de ménage, babysitter, aide cuisine, aide jardinier?

Mais tu n'as pas de statut légal, pas de sécurité sociale ?

Il existe tout de même une assurance pour toi, la "Gesetzliche Unfallversicherung der Unfallkassen". (Assurance-accidents des compagnies d'assurance-accidents).

Ton employeur doit communiquer à cette assurance " Unfallkasse ", qu'il ou elle emploie une aide ménagère et déclarer le foyer. La déclaration à l'assurance " Unfallkasse " doit inclure le nom et l'adresse de ton employeur.

Il ne faut pas déclarer ton nom! Mais l'assurance est valable pour toi.

Demande à ton employeur, si il a déclaré son foyer à l'assurance "Unfallkasse ". Si il ne l'a pas fait, indique lui, qu'il existe cette possibilité.

L'assurance coûte 90 Euro par an pour ton employeur. Si tu n'es pas employé(e) plus que deux mois (n'importe le nombre d'heures que tu travailles en moyenne) ou si tu ne travailles pas plus que 10 heures par semaine (indépendamment de ta durée d'emploi), l'employeur ne doit payer que 45 Euro.

Si il t'arrive un accident et tu vas chez un médecin ou à l'hôpital, il

faut que tu dise absolument què tu es employé(e) dans un foyer. Il faut que tu donnes le nom et l'adresse de ton employeur. Si le médecin sait cela, il donne le décompte, ton nom et celui de ton employeur à l'assurance "Unfallkasse". **D'après l'assurance "Unfallkasse", ils ne donnent ton nom à personne d'autre (police ...).**

L'inscription de ton employeur dans l'assurance "Unfallkasse" est encore possible après un accident. Il ou elle doit seulement appeler l'assurance "Unfallkasse" et payer la cotisation. Dans ce cas-là, l'assurance paiera les frais de l'accident avec effet rétroactif.

### **Les prestations de l'assurance-accidents :**

Tu es assuré(e) pendant tous les travaux que tu effectues à la maison, sur les routes, qui sont liées à ton travail ainsi que pendant les chemins pour s'y rendre et pour rentrer. L'assurance-accidents paie le suivant en cas d'accident ou de maladie causés par le travail :

- le traitement chez un médecin, à l'hôpital ou dans une clinique de réhabilitation et les frais de transport nécessaires
- des médicaments, des pansements, des remèdes et des thérapies
- les soins à domicile et dans des centres
- la réhabilitation sociale et professionnelle (p.ex. réinsertion, aide au logement)
- indemnité en argent en cas de blessure pour perte de salaire
- pension en cas de problèmes de santé durables
- pension de réversion

Pour plus d'informations sur l'assurance-accidents pour les employés dans les foyers, on peut demander un dépliant gratuit en allemand au :

**Bundesverband der Unfallkassen e. V**

Fockensteinstr. 1

81539 München

Tel: 089/622720

Order number ("Bestell-Nr."): GUV 20.30.5

Internet:

[www.unfallkasse-berlin.de](http://www.unfallkasse-berlin.de)

---